

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT APPLICABLES AUX FOURNISSEURS DE HUNGRY MINDS

S.A. Hungry Minds - dont le siège social est sis à 5001 Namur (Belgrade), 4 - bte 19, Route de Louvain-la-Neuve TVA BE 0476.615.339 RPM Namur

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les conditions applicables aux relations commerciales entre la S.A. HUNGRY MINDS (ci-après «HUNGRY MINDS») d'une part, et les fournisseurs (ci-après «Le fournisseur») d'autre part. Les présentes conditions générales sont déterminantes à la conclusion du contrat dans le chef de HUNGRY MINDS. L'acceptation des commandes ou d'un contrat d'achat équivaut de la part du fournisseur à l'acceptation sans réserve de toutes les présentes conditions générales d'achat. Celles-ci sont applicables quelque soit le mode de commande (liaison informatique, e-mail, fax, courrier, etc.) et même si le bon de commande ne contient pas les présentes conditions générales. Les conditions générales telles que publiées sur le website peuvent faire l'objet d'adaptations unilatérales par HUNGRY MINDS. Ces conditions générales adaptées seront de plein droit applicables aux relations contractuelles entre parties en cas d'absence de contestation écrite du fournisseur dans les 48h de la communication des nouvelles conditions, que ce soit par courrier, fax, mail, renvoi vers l'adresse du site internet. Le fournisseur renonce donc expressément à toutes clauses ou conditions autres, différentes ou contraires de celles-ci, et ce quelque puisse être le libellé de ses propres clauses ou conditions à cet égard, à moins que la Direction de HUNGRY MINDS n'y ait consenti, en ce qui la concerne, au préalable et par écrit. Toute commande ultérieure, orale, téléphonique, informatique, télécopiée, ou tout autre moyen est et reste régie exclusivement par nos conditions générales d'achat, quand bien même les documents ou factures émis par le fournisseur à cette occasion comporteraient mention de conditions générales quelconques. En cas de refus d'appliquer les présentes conditions générales à une commande ou un contrat d'achat, HUNGRY MINDS est en droit de suspendre toute commande jusqu'à accord sur les conditions applicables.

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix, en ce compris toutes les ristournes de toutes natures, seront déterminés de commun accord. Le fournisseur s'engage à ce que HUNGRY MINDS bénéficie de conditions tarifaires lui permettant après prise de marge bénéficiaire habituelle de s'aligner sur les meilleurs prix relevés sur le marché belge. Toute modification tarifaire devra être justifiée par des éléments économiques et objectifs, et proposée (en 2 exemplaires) par lettre recommandée avec accusé de réception à HUNGRY MINDS au minimum 8 semaines avant son entrée en vigueur. Tout accord exprès ou tacite sur un tarif prendra fin automatiquement de plein droit s'il ne permet plus à HUNGRY MINDS de s'aligner au prix du marché des sociétés concurrentes. Sous réserve de l'application des dispositions ci-dessus, les prix figurant sur le bon de commande du fournisseur sont fermes, nonobstant les indications ou clauses contraires prévues par le Fournisseur. Sauf stipulation préalable écrite, tous les envois se font franco de port. Il n'est accepté aucun débours sur lettre de voiture.

ARTICLE 3 - FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Toute facture doit nous être adressée en double exemplaire par la poste et indiquer la date et la référence de la commande. Les marchandises et/ou services faisant l'objet de bons de commande distincts doivent être facturés séparément. Il est expressément convenu entre parties que tous les paiements des factures du fournisseur se font à 60 jours de la fin du mois de la réception de la facture, (ou de la livraison si la facture la précède) par virement à son compte bancaire. Il est expressément convenu entre parties que les éventuels intérêts de retard qui pourraient être réclamés par le fournisseur :

- ne commenceront à prendre cours que 15 jours après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée et restée sans suite
- sont fixés selon le taux EURIBOR à 1 mois

Les deux alinéas précédents constituent des dérogations expresses aux dispositions supplétives de la loi du 2 août 2002 sur les transactions commerciales. Dans le cadre de la sécurisation des paiements, le règlement des factures se fait exclusivement à l'ordre du Fournisseur. Aussi, en cas de mobilisation de créances, le paiement ne pourra s'effectuer qu'au profit d'un établissement financier agréé par nous. En aucun cas HUNGRY MINDS ne peut être tenu solidairement responsable du paiement des factures du fournisseur envers ses sous-traitants et transporteurs, seul le droit belge étant applicable en l'espèce conformément à l'article 23 ci-dessous.

ARTICLE 4 - DELAIS DE LIVRAISONS

Les délais prévus pour les livraisons sont rigoureux. Le fournisseur s'engage à livrer les quantités commandées et à respecter les dates, délais et modalités de livraison définies lors de la commande. En cas de non respect d'une de ces conditions, HUNGRY MINDS se réserve le droit soit d'annuler la commande, soit de retourner la marchandise aux frais de l'expéditeur, soit de refuser tout ou partie de la livraison, sans droit pour le fournisseur à une quelconque indemnité ou contrepartie. Les frais de retour et de reprise de la marchandise étant à la charge du Fournisseur. Livraison franco : le fournisseur s'assurera que le transporteur qu'il mandate a la possibilité de livrer la marchandise en bon état et dans le plus strict respect des règles d'hygiène, de qualité et de sécurité, et de respecter le jour et l'heure du rendez-vous, en se conformant à la législation des transports. Le déchargement sera assuré par le transporteur. Retard de livraison : En cas de retard au-delà de la journée de livraison fixée, des frais administratifs et logistiques seront dus de plein droit par le Fournisseur. HUNGRY MINDS se réserve en outre le droit de réclamer la réparation intégrale du préjudice subi.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE LIVRAISONS

Le fournisseur est responsable de toute perte ou avarie qui aurait lieu au cours du transport. La réception des marchandises entraîne transfert de propriété au sens de l'article 544 du Code Civil. Toute marchandise doit, sous peine de refus, être accompagnée d'un bordereau de livraison détaillé, en double exemplaire, reprenant le numéro de commande. Il doit également être accompagné de tout document obligatoire dans le cadre de déclarations légales.

La réception des marchandises et la signature du bon de réception ne peuvent servir de décharge que du point de vue comptable. Elle ne couvre en aucune façon la qualité des produits, leur conservation ou les vices tant apparents que cachés. En cas de livraison en transit dédié, le fournisseur devra fournir une note d'envoi par livraison en double exemplaire.

ARTICLE 6 - AGREATION - DELAI DE CONTESTATION

Les marchandises livrées doivent être en tous points conformes en qualité (échantillon approuvé) et quantité à la commande. Elles doivent être saines, loyales et marchandes. Elles doivent, en tous points, être conformes aux lois, règlements, décrets et usages professionnels en vigueur en Belgique et/ou, le cas échéant, dans le pays destinataire final des marchandises désigné préalablement par HUNGRY MINDS, dont notamment les dispositions relatives à la répression des fraudes, à la législation sanitaire, vétérinaire et douanière, la sécurité des personnes, la réglementation des prix, l'étiquetage, le conditionnement, les marques et brevets. L'agrément des marchandises se fait après vérification au lieu de livraison précisé dans la commande. L'agrément quantitative de base (nombre de colis) est faite par signature du réceptionnaire sur le bon de réception et sur base du nombre de colis livrés. Les marchandises reconnues défectueuses et/ou non conformes à la commande sont refusées quelle que soit la signature apposée sur le bon de réception. Tout manquant, toute non conformité, discordance ou casse, etc signifiés soit sur le bon de réception, soit par écrit, par fax ou par voie électronique dans les délais indiqués ci-dessus, et non contestés par le fournisseur dans les trois jours, sont déduits de plein droit du montant de la facture.

Motifs de refus de la marchandise

- Non respect des dates, délais et modalités de livraison définis lors de la commande ;

- Non respect des éléments constitutifs de la commande ;

- L'inadéquation du véhicule à la marchandise transportée.

Une reconnaissance détaillée de la marchandise réceptionnée ne pouvant pas être effectuée systématiquement et immédiatement lors de la livraison, les réserves émises pour non-conformité des produits livrés ou des quantités (défaut de qualité, non respect des délais de livraison, ou tout autre manquement aux conditions énoncées lors du passage de la commande) seront en toute hypothèse entièrement recevables dans les 8 jours nonobstant les délais plus courts fixés ci-avant.

ARTICLE 7 - RETOUR DES MARCHANDISES

Les marchandises reconnues non conformes lors de la reconnaissance détaillée pourront être retournées au fournisseur tous frais à charge de ce dernier et quelle que soit la signature et les mentions apposées sur le bon de réception. Une demande d'avoir ou de remboursement, détaillant si nécessaire les articles concernés ainsi que leur valorisation, sera établie. Tout manquement, toute non-conformité, discordance, casse, etc signifiés au fournisseur soit sur le bon de réception, soit par écrit dans le délai visé à l'article 6 et non contestés par le fournisseur dans les trois jours seront déduits de plein droit du montant de ses factures.

ARTICLE 8 - RISTOURNES et REMISES DIFFERES

Toutes commissions, ristournes, avantages, et de manière générale toutes sommes dues par le fournisseur etc. sont réputés dus à HUNGRY MINDS; le versement à tout tiers n'empêche pas HUNGRY MINDS de les réclamer pour elle-même. Sont nulles toutes clauses ou conditions limitant le droit à la ristourne.

ARTICLE 9 - COMPENSATION

HUNGRY MINDS se réserve le droit d'effectuer, chacun en ce qui concerne leur enseigne, une compensation de créances entre toutes les sommes dues par le fournisseur à HUNGRY MINDS et les sommes dont cette société serait débitrice envers le Fournisseur.

ARTICLE 10 - CONFORMITE DES MARCHANDISES ET GARANTIES

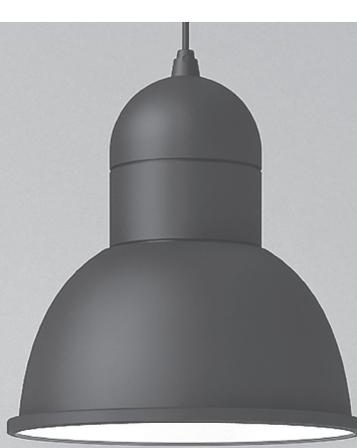
Les produits vendus par le fournisseur devront être conformes aux normes et à l'ensemble des législations européenne, belge ou du pays désigné par HUNGRY MINDS si la marchandise est destinée à un autre pays. Ainsi, le fournisseur s'engage à fournir pour chaque produit qui le nécessite, les renseignements prouvant la conformité de ce dernier, à la réglementation en vigueur dans chacun des pays où les produits seront commercialisés et dans les langues officielles de chaque pays. Le fournisseur garantit les vices cachés et apparents de la chose vendue. A ce titre, il devra assumer financièrement les conséquences d'une non conformité ou d'une défectuosité de la chose vendue.

HUNGRY MINDS se réserve également le droit, dans l'hypothèse d'une non-conformité ou d'une défectuosité de marchandise livrée par le Fournisseur, de suspendre ou d'annuler les commandes en cours, sans mise en demeure préalable et sans être tenu au paiement d'une quelconque indemnité. En outre, le fournisseur garantit que les produits ou marchandises fournies ne constituent en aucun cas une contrefaçon ou la violation d'un autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle sur les territoires où ils seront commercialisés. Le fournisseur s'engage à garantir HUNGRY MINDS de tous recours ou prétentions des tiers à l'égard de HUNGRY MINDS en raison et de toute condamnation que HUNGRY MINDS subir de ce chef. Le fournisseur répond de toutes les infractions et/ou manquements aux législations applicables aux marchandises et produits fournis, et il garantit HUNGRY MINDS de tous les dommages découlant du non-respect des dispositions légales applicables aux marchandises ou produits fournis

Le fournisseur garantit HUNGRY MINDS de tous troubles, revendications et évictions quelconques de la part de tiers, ainsi que toute action qui pourrait être intentée contre HUNGRY MINDS par des tiers à la suite de la vente, de l'offre en vente ou de l'exposition en vente des marchandises fournies par le Fournisseur. Le fournisseur se porte fort à l'égard de HUNGRY MINDS que ses agents commissionnaires, vendeurs ou autres intermédiaires quelconques respectent la même garantie de conformité que celle mise à charge du fournisseur par le présent article et que ceux-ci garantissent HUNGRY MINDS dans la même mesure de tous dommages découlant de la non-conformité des produits livrés.

ARTICLE 11 - CLAUSE SOCIALE

Le fournisseur s'engage à respecter les législations nationales belges ainsi que les dispositions des conventions internationales relatives au travail des enfants, à la santé et à l'environnement et, en tout état de cause, garantit que n'intervienne une quelconque forme de travail



forcé ou de formes d'exploitation du travail des enfants dans la production par le fabricant ni par aucun de ses sous-traitants qui seraient contraire à ces législations nationales et aux conventions internationales n°29, 105 et 138 du B.I.T. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas à l'échéance prévue, HUNGRY MINDS se réserve le droit de demander la restitution des marchandises avec compensation pour éventuelle dépréciation ou détérioration de celles-ci, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Le fournisseur s'engage, tant pendant toute la durée de la présente convention qu'ultérieurement, quelle que soit la cause de l'éventuelle rupture ou non reconduction du présent contrat à ne rien divulguer et à respecter une stricte obligation de confidentialité quant aux informations recueillies et aux conditions convenues dans le cadre ou à l'occasion de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution de celles-ci. Il s'engage par ailleurs à n'exploiter ces informations que dans le cadre strict du présent contrat. HUNGRY MINDS se réserve le droit d'exiger des dommages et intérêts pour le préjudice subi en cas de non-respect de cette clause.

ARTICLE 15 - DUREE

Ces conditions générales s'appliquent aux relations commerciales entre parties jusqu'à modification ou révocation expresse. En cas d'existence d'accord commercial annuel, ces dispositions ne peuvent qu'être résiliées aux échéances annuelles des dispositions commerciales et moyennant un préavis de 6 mois notifié par lettre recommandée.

ARTICLE 16 - RUPTURE RESILIATION

Chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat ou le suspendre par simple lettre recommandée et sans mise en demeure préalable dans les cas suivants:

- Faillite ou concordat judiciaire
- Dissolution ou liquidation judiciaire
- Non respect par le fournisseur de ses obligations sociales et/ou fiscales;
- Saisie pratiquée à charge du Fournisseur;
- Traités protestés à charge du Fournisseur;
- Emission de chèques sans provision par le Fournisseur;

Par ailleurs, chacune des parties pourra mettre fin au contrat ou le suspendre, en cas de violation par l'une des parties d'une quelconque de ses obligations, s'il n'est pas apporté remède par l'autre partie, de manière satisfaisante, aux manquements qui lui sont reprochés, dans les 8 jours ouvrables à dater de la mise en demeure qu'il lui aura été adressée à ce sujet par la partie plaignante par lettre recommandée. La suspension ou la non-livraison de marchandises mises en promotion publicitaire est néanmoins strictement interdite, sous peine de la mise en œuvre des indemnités prévues à l'article 4.

ARTICLE 17 - NON RESPECT DES C.G.A.

Au-delà de trois non respects des présentes conditions générales et outre les pénalités encourues, HUNGRY MINDS se réserve le droit de rompre les relations commerciales. Cette rupture aux torts et griefs du fournisseur lui sera signifiée par lettre recommandée. HUNGRY MINDS aura le droit de réclamer à ce fournisseur la réparation intégrale du préjudice subi.

ARTICLE 18 - MODIFICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Sans préjudice du droit pour HUNGRY MINDS d'adapter unilatéralement ses conditions générales conformément à l'article 1, les dérogations individuelles et spécifiques aux présentes conditions générales d'achat ne seront valables et contraignantes pour les parties que si elles sont constatées dans un document signé par chacune des parties.

ARTICLE 19 - NON-EXERCICE D'UN DROIT

Si HUNGRY MINDS renonce explicitement ou implicitement à faire usage d'un droit qui lui revient, elle ne renonce pas pour autant à faire valoir ce droit à un autre moment.

ARTICLE 20 - NOTIFICATIONS

Toutes correspondances et notifications échangées entre les parties devront être adressées aux adresses des sièges sociaux des sociétés concernées, sous réserve des modalités spécifiques applicables aux enseignes. Toute modification des coordonnées des parties devra être communiquée à l'autre par écrit.

ARTICLE 21 - ANNEXES

Les annexes éventuelles aux présentes conditions générales d'achat font partie intégrante de celles-ci.

ARTICLE 22 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales, les relations commerciales entre parties et tout différend relatif à la commande, la livraison et/ou le paiement des biens et services concernés sont en principe soumis au droit belge et à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur.

ARTICLE 23 - DIVERS

Les présentes conditions générales remplacent les conditions générales antérieures et sont d'application immédiate aux relations commerciales et contractuelles en cours. Si un ou plusieurs articles du présent contrat devaient être invalidés pour quelque cause que ce soit, cette circonstance n'aurait pas pour effet de rendre ce contrat nul dans son ensemble, ni d'empêcher l'exécution des autres dispositions.

